

Comptes annuels

Situation au

31 décembre 2020

de l'association Appui au développement autonome asbl
et rapport du réviseur d'entreprises agréé

39, rue Glesener
L-1631 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg : F 199



Sommaire

Rapport du réviseur d'entreprises agréé	2
Bilan au 31 décembre 2020	5
Compte de profits et pertes pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2020	6
Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2020	7

Aux Membres de l'association
**ADA - Appui au Développement Autonome
a.s.b.l.**

R.C.S. Luxembourg : F 199

39, rue Glesener
L-1631 LUXEMBOURG

RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de **ADA - Appui au Développement Autonome a.s.b.l.** (la « Société ») comprenant le bilan au 31 décembre 2020 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2020 ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la loi du 23 Juillet 2016 et des normes ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes également indépendants de la Société conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Comité des normes internationales d'éthique pour les comptables (Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités du Conseil d'Administration pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, c'est au Conseil d'Administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Responsabilités du Réviseur d'Entreprises Agréé pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

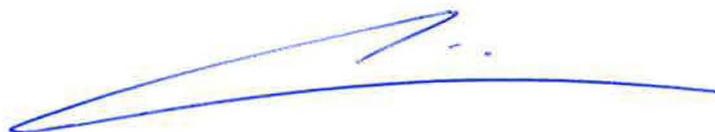
- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener la Société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Luxembourg, le 31 mai 2021

Pour MAZARS LUXEMBOURG, Cabinet de révision agréé
5, rue Guillaume J. Kroll
L – 1882 LUXEMBOURG



Olivier BIREN
Réviseur d'entreprises agréé

Bilan au 31 décembre 2020

ACTIF	Notes	31-12-20 EUR	31-12-19 EUR
C. Actif immobilisé		1.574.449	1.634.839
I. Immobilisations incorporelles	2.2 - 3	36.905	18.513
II. Immobilisations corporelles	2.2 - 3	210.000	277.562
III. Immobilisations financières	2.3 - 4	1.327.545	1.338.764
D. Actif circulant		3.237.802	3.252.136
II. Créances			
1 dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	2.4 - 5	262.141	327.936
IV. Avoirs en banques, en compte de chèques postaux, chèques et enca	6	2.975.662	2.924.200
E. Comptes de régularisation	2.8 - 7	25.242	37.767
TOTAL ACTIF		4.837.493	4.924.742
FONDS PROPRES ET PASSIF	Notes	31-12-20 EUR	31-12-19 EUR
A. Fonds propres	2.5 - 8	1.461.342	1.395.641
I. Fonds associatifs		449.906	449.906
II. Réserve de réévaluation		-	17.795
III. Réserve pour projets à réaliser		611.160	581.056
IV. Fonds dédiés		158.469	134.769
V. Résultats reportés		199.807	199.807
VI. Résultat de l'exercice		42.001	12.309
B. Fonds MAEE LT pour Investissements	9	1.469.143	1.462.266
Dont Fonds MAEE pour projets innovants	4 - 9	319.849	307.366
C. Provisions	2.6 - 10	133.571	122.919
D. Dettes	2.7 - 11	1.003.065	975.703
2. Dettes envers des établissements de crédit		168.159	259.573
i) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		92.593	92.543
ii) dont la durée résiduelle est supérieure à un an		75.566	167.030
4. Dettes sur achats et prestations de service		712.037	570.516
8. Autres dettes		122.869	145.613
a) Dettes fiscales		10.634	6.219
b) Dettes au titre de la sécurité sociale		110.557	104.308
c) Autres dettes		1.678	35.087
E. Comptes de régularisation	2.8 - 7	770.372	968.214
TOTAL FONDS PROPRES ET PASSIF		4.837.493	4.924.742

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

Compte de profits et pertes pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2020

	Notes	31-12-20 EUR	31-12-19 EUR
1. Financements	12	9.720.536	7.430.659
<i>Ministère des Affaires Etrangères et Européennes</i>		7.225.010	6.987.369
<i>Autres organismes nationaux et étrangers</i>		2.495.526	443.289
4. Autres produits d'exploitation	12	722.350	1.283.367
<i>Produits liés aux activités de développement</i>		558.031	1.154.035
<i>Loyers</i>		159.469	123.337
<i>Dons, Cotisations</i>		4.850	5.995
5. Autres charges externes	13	-7.280.193	-5.720.809
<i>Soutien au développement et autres aides versées</i>		-4.727.820	-2.575.855
<i>Autres charges liées aux activités de développement</i>		-2.014.992	-2.601.032
<i>Autres charges liées à la gestion administrative</i>		-537.381	-543.922
6. Frais de personnel	13 - 14	-2.880.877	-2.812.716
<i>Salaires et traitements</i>		-2.413.115	-2.408.934
<i>Charges sociales</i>		-335.780	-328.813
<i>Autres frais de personnel</i>		-131.983	-74.969
7. Corrections de valeur	3	-165.737	-134.444
<i>Sur immobilisations corporelles et incorporelles</i>		-130.123	-129.474
<i>Sur immobilisations financières et sur valeurs mobilières faisant partie de l'actif circulant</i>		-35.614	-4.970
8. Autres charges d'exploitation	13	-63.634	-39.882
9. Produits provenant de participations	4	8.668	13.418
11. Autres intérêts et autres produits financiers	14	4.122	2.991
14. Intérêts et autres charges financières	13	-23.234	-10.275
17. Autres impôts ne figurant pas sous les postes 1. à 16.	4 - 13	-	-
18. Résultat de l'exercice		42.001	12.309

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2020

Note 1 - Généralités

L'association a été créée le 17 mai 1994 (RCS F199). Elle porte la dénomination Appui au développement autonome (ADA) et a pour objet :

- d'encourager la recherche de moyens alternatifs de réduction de la pauvreté et de coopération au développement ;
- de favoriser et contribuer à la mise en place de nouveaux moyens et montages financiers en vue d'accompagner les organisations actives en matière de réduction de la pauvreté, les institutions de microfinance et leurs partenaires dans leur recherche d'autonomie ;
- de collaborer avec des personnes, associations, institutions et administrations, poursuivant des buts semblables et dont les activités seraient complémentaires à celles de l'association ;
- d'encourager la diffusion de l'information dans les domaines mentionnés ci-dessus ;
- de sensibiliser l'opinion publique aux problèmes du développement ;
- de rassembler et gérer les fonds nécessaires à l'action de l'association.

La gestion journalière de l'association est déléguée à un comité exécutif nommé par le conseil d'administration.

Note 2 - Principes, règles et méthodes d'évaluation

Les comptes annuels sont établis conformément aux statuts de l'association, et aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg ainsi qu'aux pratiques comptables généralement adoptées par les associations sans but lucratif. Les politiques comptables et les principes d'évaluation sont, en dehors des règles requises par la loi, déterminés et mis en place par le conseil d'administration.

La préparation des comptes annuels implique le recours à un certain nombre d'estimations et d'hypothèses. Elle impose aussi au comité exécutif d'exercer son jugement dans l'application des principes comptables. Tout changement dans les hypothèses peut avoir des répercussions significatives sur les comptes annuels de la période durant laquelle elles ont changé. Le comité exécutif estime que les hypothèses sous-jacentes sont adéquates et que les comptes annuels pour l'exercice 2020 donnent ainsi une image fidèle de la situation financière et des résultats de l'association.

L'association fait des estimations et hypothèses qui ont une incidence sur les montants repris à l'actif et au passif au cours de la période suivante. Les estimations et les jugements sont évalués de façon continue et se basent sur l'expérience passée et d'autres facteurs, dont les anticipations d'événements futurs jugés raisonnables dans ces circonstances.

2.1. Conversion des postes en devises

Les comptes annuels de l'association sont tenus en EUR.

Les opérations courantes en devises sont converties et comptabilisées aux cours en vigueur le jour de la transaction. Les actifs et passifs en devises sont convertis en euros aux taux en vigueur à la clôture de l'exercice.

Les gains et pertes de change sur les soldes des comptes bancaires en devises sont portés au compte de profits et pertes.

Les immobilisations financières sont renseignées au bilan à leurs valeurs d'acquisition respectives - éventuellement corrigées de moins-values - actualisées aux cours de change en vigueur à la date de clôture.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2020 (SUITE)

2.2. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles détenues par l'association sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition, déduction faite des amortissements selon la méthode détaillée ci-après. Sont considérés comme des immobilisations corporelles les actifs physiques détenus pour être utilisés dans le cadre de l'activité de façon durable.

Un contrat de bail a été conclu entre ADA et le Fonds de compensation commun du régime des pensions à compter du 1^{er} septembre 2013 pour une durée de 9 ans. Les dépenses liées aux travaux de rénovation ont été activées pour une durée de 9 ans en accord avec la durée du bail.

Les achats de petits matériels et outillages ainsi que le mobilier, le matériel de bureau et les logiciels dont le prix d'acquisition n'excède pas la valeur unitaire de 800 EUR HT sont portés directement en charges.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire et répartis sur la durée d'utilisation de l'immobilisation. Les durées d'amortissement utilisées correspondent aux durées d'utilité des biens conformes aux pratiques habituelles du secteur d'activité.

	Durées d'amortissement	Taux d'amortissement	Méthode d'amortissement
Autres immo. Corp. (honoraires, travaux...)	9 ans	11,11%	linéaire
Mobilier	8 ans	12,50%	linéaire
Installations, matériel et outillage	5 ans	20,00%	linéaire
Matériel informatique	3 ans	33,33%	linéaire
Logiciel informatique	2 ans	50,00%	linéaire

Lorsque l'association considère qu'une immobilisation corporelle a subi une diminution de valeur de nature durable, une réduction de valeur complémentaire est effectuée de manière à refléter cette perte. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

2.3. Immobilisations financières

Les titres de participation sont enregistrés à leur coût d'acquisition. Une correction de valeur est comptabilisée si la valeur d'inventaire convertie en EUR est inférieure à la valeur d'acquisition. Les augmentations de valeur ne sont enregistrées que jusqu'à la valeur d'acquisition, dans le cas où des corrections de valeur avaient été comptabilisées antérieurement.

Les prêts et dépôts de garanties effectués sont renseignés à l'actif du bilan dans la rubrique immobilisations financières pour l'intégralité des montants mis à la disposition des organismes de microfinance. Ces actifs sont remboursables, en principe, à leurs échéances respectives. Les immobilisations financières sont dépréciées en cas de risque d'irrecouvrabilité.

Dans le cas où des dividendes sont reçus sous forme d'actions, ils sont mis à l'actif à leur valeur d'acquisition.

2.4. Créances

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est partiellement ou entièrement compromis. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues si les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

2.5. Fonds propres

Les fonds propres sont composés de fonds associatifs, de réserves, de fonds dédiés, de résultats reportés et du résultat de l'exercice.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2020 (SUITE)

2.6. Provisions

Les provisions ont pour objet de couvrir des pertes ou des charges qui trouvent leur origine dans l'exercice ou dans un exercice antérieur et qui sont nettement circonscrites quant à leur nature mais qui, à la date de clôture du bilan, sont ou probables ou certaines, mais indéterminées quant à leur montant ou à leur date de survenance.

Parmi ces provisions, certaines visent à couvrir les risques liés aux investissements pour lesquels l'association est financièrement responsable, et font l'objet d'une estimation par le conseil d'administration en fonction des risques potentiels identifiés.

2.7. Dettes

Les dettes sont enregistrées au passif à leur montant de remboursement. Elles sont évaluées à leur valeur nominale.

2.8. Comptes de régularisation

Le compte de régularisation actif comprend les charges comptabilisées pendant l'exercice mais qui sont imputables à un exercice ultérieur.

Le compte de régularisation passif comprend les produits perçus durant l'exercice mais qui sont imputables à un exercice ultérieur.

2.9. Reconnaissance des produits

Les recettes proviennent :

- de contrats de financements signés avec des bailleurs de fonds et sont comptabilisées en revenu l'année où sont encourues les dépenses financées, ceci afin de respecter le principe de correspondance des dépenses et recettes ;
- d'autres produits d'exploitation provenant directement des activités de développement, des loyers perçus des sous-locataires de la Maison de la Microfinance et des dons et cotisations reçus.

Note 3 - Immobilisations corporelles et incorporelles

Immobilisations corporelles et incorporelles	Mobilier	Matériel Informatique	Autres installations, outillages	Autres immo. corporelles (travaux)	Logiciels informatiques	Total des immobilisations corporelles et incorporelles
Valeur brute au 01.01.2020	138.820	214.115	55.729	741.744	109.657	1.260.064
Sorties	-	-111.696	-	-	-18.513	-130.209
Acquisitions	2.297	49.672	-	-	48.640	100.609
Valeur brute au 31.12.2020	141.117	152.090	55.729	741.744	139.784	1.230.466
Amortissements cumulés au 01.01.2020	-119.776	-185.327	-55.729	-512.014	-91.144	-963.991
Annulation des amortissements sur immobilisations sorties	-	110.579	-	-	-	110.579
Amortissements 2020	-13.071	-22.725	-	-82.618	-11.735	-130.150
Amortissements cumulés au 31.12.2020	-132.847	-97.473	-55.729	-594.632	-102.880	-983.560
Valeur Nette au 31.12.2020	8.270	54.618	-0	147.112	36.905	246.906
Valeur Nette au 31.12.2019	19.044	28.788	-0	229.730	18.513	296.075

Note 4 - Immobilisations financières

Les immobilisations financières peuvent être divisées en deux types : les participations détenues et les dépôts et cautionnements versés par ADA.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2020 (SUITE)

4.1. Participations détenues

Immobilisations financières	Nombre d'actions détenues	Coût historique	Cumul des corrections de valeur avant 2020	31.12.2019 (net)	Reprise de correction de valeur	Entrées / sorties 2020	Corrections de valeur 2020	31.12.2020 (net)	31.12.2020 (NAV)
CIF VIE (Burkina)	150	228.674	0	228.674	0	0	0	228.674	316.247
LMDF (Luxembourg)	38.323	922.282	0	922.282	0	0	0	922.282	994.856
MXF (Etats-Unis)	10.000	6.495	1.839	8.334	0	0	0	8.334	9.739
SERINSA (Panama)	100	93.724	-43.265	50.459	0	0	-5.606	44.854	44.854
MICROLUX (Luxembourg)	206	93.159	-46.759	93.241	46.759	-46.841	-6.242	86.917	86.917
Total		1.344.334	-88.186	1.302.989	46.759	-46.841	-11.848	1.291.059	1.452.612

ADA a souscrit 150 actions de 1.000.000 francs CFA dans le capital de CIF VIE Burkina en septembre 2011, pour une contrevaletur de 228.674 EUR. La valeur nette d'inventaire de la part détenue par ADA au 31 décembre 2020 est estimée à 316.247 EUR. Les corrections de valeur n'étant comptabilisées que lorsque la valeur d'inventaire convertie en EUR est inférieure à la valeur d'acquisition (cf. note 2.3), les comptes de l'association reflètent le coût historique de la participation (228.674 EUR).

Un dividende de 15.293 EUR a été distribué en 2020 dont la part du Ministère des Affaires Étrangères et Européennes (MAEE) – 12.483 EUR – a été affectée à la rubrique du bilan fonds MAEE pour projets innovants (cf. note 9).

Depuis 2009, ADA détient en outre une participation dans le fonds Luxembourg Microfinance and Development Fund (LMDF) créé en collaboration avec la Direction de la Coopération au Développement et de l'Action Humanitaire du MAEE. La SICAV a pour but de soutenir les fournisseurs responsables de services financiers inclusifs adaptés et de contribuer ainsi à la diminution de la pauvreté dans les pays en développement (Afrique, Asie et Amérique latine), tout en offrant à ses actionnaires un rendement financier palliant au moins l'inflation afin de préserver la valeur réelle du capital investi.

L'association a souscrit 36.891,28 actions de la classe A de la SICAV pour une valeur de 922.282 EUR (valeur unitaire de 25 EUR). En 2017, ces actions ont été converties en actions de la classe A bis sur base de la valeur unitaire de souscription. Le nombre d'actions détenues par ADA est donc depuis de 38.322,66 correspondant à une valeur nette d'inventaire de 994.856 EUR au 31 décembre 2020. Selon la même logique que pour CIF VIE, le coût historique (922.282 EUR) est reflété dans les comptes de ADA.

Ce type d'action prend en charge les risques de pertes suite à des défaillances d'institutions de microfinance incapables de faire face à leurs obligations, en faveur des actionnaires détenant des actions de la classe C (investisseurs individuels privés). La couverture par les actions de la classe A bis ne s'applique cependant que dans un deuxième temps et ceci après que les pertes sont entièrement absorbées par les actions de la classe A (cf. note 10 pour le détail de la provision relative à ce risque).

À la fin de l'année 2016, ADA (pour compte du MAEE) a également souscrit 100 actions de 1.000 USD dans le capital de SERVICIOS INCLUSIVOS S.A. (SERINSA) au Panama pour une contrevaletur de 93.724 EUR, financées par le MAEE. Cette société diffuse des produits de Micro-assurance aux Institutions de Microfinance membres des réseaux nationaux d'IMF des sept pays d'Amérique Centrale qui constituent le réseau REDCAMIF. Suite à la réception des états financiers audités de SERINSA, la valeur de la participation au 31 décembre 2020 a été réévaluée à 44.854 EUR.

ADA a finalement participé en mars 2016 à la constitution de MICROLUX S.A., première institution de microfinance au Luxembourg à hauteur de 140 actions pour un montant de 140.000 EUR. L'AG extraordinaire du 30 octobre 2020 de Microlux a décidé tout d'abord de supprimer la valeur nominale des actions, ensuite, de réduire le capital par compensation des pertes et enfin d'augmenter le capital social de la société par l'émission de nouvelles actions. ADA a participé à cette opération et détient au 31 décembre 2020 206 actions de l'institution pour une valeur nette d'inventaire correspondant à 86.917 EUR.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2020 (SUITE)

4.2. Dépôts et cautionnements versés

Dépôts et cautionnements versés	Montant historique	31.12.2019 (net)	Reprise de correction de valeur 2020	31.12.2020 (net)
Fonds de garantie FUCEC - Togo	26.000	33.214	711	33.925
Caution CHANDARA - Cambodge	-	2.561	-	2.561
Total		35.775		36.486

En 2016, ADA a déposé des fonds de garantie pour la Faîtière des Unités Coopératives d'Épargne et de Crédit (FUCEC) au Togo et la Faîtière des Caisses Populaires du Burkina Faso (FCPB). Le fonds, constitué à l'origine pour 26.000 EUR est, en 2017, augmenté à hauteur de 37.600 EUR puis partiellement utilisé en 2018 pour couvrir des pertes provoquées par une situation de force majeure dans plusieurs dossiers dans le cadre du projet « Jeunes entrepreneurs ». La valeur nette du fonds est de 33.925 EUR au 31 décembre 2020.

Finalement, ADA a versé une caution pour un montant de 2.561 EUR à CHANDARA. Celle-ci est liée au détachement de personnel de ADA au Cambodge.

Note 5 - Actif circulant dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an

Autres créances	31.12.2020	31.12.2019
Ce poste se compose principalement de créances et produits à recevoir liés à l'activité des programmes dont, pour les plus significatifs 85.775 EUR de LMDF pour les prestations de conseil en investissement pour le fonds, 49.959 EUR de la FAO (the Food and Agriculture Organisation of the United Nations) dans le cadre du projet Finance agricole en Afrique et 35.803 EUR de BRS (Belgian Raiffeisen Foundation) lié au projet Microfact.	262.141	327.936

Note 6 - Avoirs en banque, avoirs en compte, chèques postaux et encaisse - Dettes envers les établissements de crédit

	31.12.2020	31.12.2019
Comptes courants, caisses et comptes chèque postaux	2.972.841	2.920.106
Comptes de dépôts et d'épargne	2.821	4.094
Total des Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse	2.975.662	2.924.200
Emprunt bancaire	-168.159	-259.573

Un emprunt bancaire d'un montant de 750.000 EUR a été contracté en juin 2014 pour une durée de 8 ans (échéance finale : 11 octobre 2022) à un taux fixé sur base du taux Euribor 1 mois augmenté d'une marge de 0,75 % par an. Il est destiné au financement des travaux de rénovation interne du bâtiment abritant la Maison de la Microfinance au 39 rue Glesener L-1631 Luxembourg.

Note 7 - Comptes de régularisation

	31.12.2020	31.12.2019
Comptes de régularisation - Actif	25.242	37.767
Charges constatées d'avance - Administration	22.461	17.403
Charges constatées d'avance - Programmes	2.780	20.364
Comptes de régularisation - Passif	770.372	968.214
Produits constatés d'avance - Administration	0	0
Produits constatés d'avance - Programmes	770.372	968.214

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2020 (SUITE)

Les charges constatées d'avance concernent des versements ayant été effectués lors du dernier trimestre 2020 et dont une partie relève de dépenses qui seront effectuées au cours de l'année suivante.

En appliquant la même logique, les produits constatés d'avance sont des financements qui ont été perçus (du MAEE ou d'autres bailleurs) en 2020 mais dont une partie sera utilisée à la réalisation d'activités à mener en 2021. Ceux-ci sont principalement constitués du reliquat non réalisé du financement du MAEE (501.515 EUR) et de financements reçus de Lux-Development, Luxembourg Agency for Development Cooperation (LuxDev) dans le cadre de projets au Laos, au Sénégal et dans le cadre du projet "Smallholder Safety Net Upscaling Programme (SSNUP)" pour un total de 254.332 EUR.

Dans les deux cas, des ajustements ont dès lors été appliqués afin de respecter le principe d'indépendance des exercices.

Note 8 - Fonds propres

		31.12.2020	31.12.2019
Fonds associatifs	Les fonds associatifs ont été constitués au fil des années sur base notamment des dons reçus, les plus importants venant de la Fondation du Grand-Duc Henri et de la Grande-Duchesse Maria Teresa à hauteur de 85.000 EUR ainsi que des Rotary Clubs du Luxembourg à hauteur de 161.000 EUR. Ces fonds ont notamment permis à l'association d'effectuer des investissements en faveur d'institutions de microfinance.	449.906	449.906
Réserve de réévaluation	La réserve de réévaluation se composait, jusqu'en 2019, de gains de change réalisés depuis 2010 sur les participations financières. Il a été décidé en 2019 de l'intégrer à la réserve pour projets à réaliser.	0	17.795
Réserve pour projets à réaliser	La réserve pour projets à réaliser est notamment composée de dons et d'affectation de résultat suite à la décision d'allocation du résultat des exercices antérieurs. Elle est destinée à être utilisée pour financer des projets, soit au cours de ce même exercice, soit au cours d'exercices ultérieurs. Elle a augmenté en 2020 suite à l'affectation du résultat de 2019 pour un montant de 12.309 EUR et à l'intégration de la réserve de réévaluation pour 17.795 EUR.	611.160	581.056
Fonds dédiés	Les fonds dédiés sont constitués, d'une part, de ressources générées par l'organisation de la Semaine Africaine de la Microfinance (SAM) en octobre 2017. Ils n'ont pas été nécessaires au financement de la SAM organisée en 2019 mais sont conservés pour contribuer au financement de futures SAM. Ils ont, d'autre part, été incrémentés en 2020 grâce aux dons reçus suite au décès de Corinne Molitor, présidente du Conseil d'Administration de ADA jusqu'à son décès. L'objectif est de les utiliser pour la réalisation d'un projet spécifique.	158.469	134.769
Résultats reportés	La rubrique résultats reportés enregistre les fractions des excédents des exercices antérieurs non affectés à des projets spécifiques de l'association.	199.807	199.807
Résultat de l'exercice	Résultat de l'exercice 2020.	42.001	12.309
Total		1.461.342	1.395.641

Note 9 - Fonds MAEE LT pour Investissements

Ce poste du bilan correspond aux diverses mises à disposition à long terme de fonds du MAEE reçus depuis l'origine de l'association corrigées de certains gains et pertes de change, revenus d'immobilisations financières, plus-values, moins-values et affectations en accord avec le MAEE au fil des années.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2020 (SUITE)

Une sous-rubrique intitulée fonds MAEE pour projets innovants a également été constituée en 2018. Celle-ci est composée de la part MAEE des dividendes perçus au cours de l'année (cf. note 4.1.).

	Fonds MAEE LT pour Investissements	Dont Fonds MAEE LT pour projets innovants
31-12-19	1.462.266	307.366
Dividende CIF-VIE	12.483	12.483
Dépréciation Serinsa	-5.606	
31-12-20	1.469.143	319.849

Note 10 - Provisions

Ce poste du passif reprend principalement des provisions associées aux risques spécifiques liés aux activités de ADA ainsi que des provisions pour charges courantes.

	31.12.2020	31.12.2019
Provision pour risques	32.683	30.137
Cette provision est liée au risque de couverture des pertes attachée à la participation de ADA dans la part A bis de la SICAV LMDF (cf. Note 4.1.), plus spécifiquement au vu de la situation économique et politique demeurant instable des pays dans lesquels sont faits ces investissements.	32.683	30.137
Provisions liées à la gestion de l'association	100.888	92.782
L'Association provisionne, depuis 2016, un montant correspondant aux droits à congés acquis par les salariés, mais non encore utilisés au 31 décembre 2020. Les charges sociales qui correspondent à ces droits ont également été provisionnées.	87.697	73.051
Au vu des nombreuses missions effectuées et des vols indispensables vers les pays que l'association appuie, ADA a pris la décision de provisionner un montant lié à la compensation de son empreinte carbone constatée pour 2019.	13.191	19.731
Total	133.571	122.919

Note 11 - Répartition des dettes à court et moyen terme

	31.12.2020	31.12.2019
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	927.499	808.673
Dettes envers des établissements de crédit	92.593	92.543
Dettes sur achats et prestations de service	712.037	570.516
Autres dettes	122.869	145.613
dont la durée résiduelle est supérieure à un an	75.566	167.030
Dettes envers des établissements de crédit	75.566	167.030
Total	1.003.065	975.703

L'association dispose en outre d'une facilité de caisse à hauteur de 300.000 EUR auprès de la BIL. Celle-ci n'est cependant pas utilisée au 31 décembre 2020.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2020 (SUITE)

Note 12 - Financements et autres revenus disponibles

	31.12.2020	31.12.2019
Financements	9.720.536	7.430.659
Ministère des Affaires Etrangères et Européennes	7.225.010	6.987.369
Autres organismes nationaux et étrangers	2.495.526	443.289
Autres produits d'exploitation	722.350	1.283.367
Produits liés aux activités de développement	558.031	1.154.035
Loyers	159.469	123.337
Dons et cotisations	4.850	5.995
Produits provenant de participations	8.668	13.418
Produits financiers	4.122	2.991

Le budget total de l'année 2020 était de 10 567 565 EUR. Il prévoyait un financement provenant du MAEE à hauteur de 8 426 508 EUR. Au cours de l'année 2020, prenant en compte les effets de la pandémie, le MAEE et ADA sont convenus de réduire le montant du financement attendu du MAEE de 700 000 EUR. En conséquence le MAEE a versé à ADA un montant de EUR 7 726 525 au cours de l'année 2020. Un montant de 7 225 010 EUR a finalement été utilisé et affecté au financement de l'année. Le solde (501 515 EUR) sera déduit du montant de la deuxième tranche qui sera sollicitée auprès du MAEE pour couvrir le budget 2021.

Des 2.495.526 EUR provenant d'autres organismes nationaux et étrangers, 1.679.692 EUR ont permis le financement des six premiers mois du projet "Smallholder Safety Net Upscaling Programme (SSNUP)" : 1.379.039 EUR financés par la Swiss Agency for Development and Cooperation (SDC) et 300.653 EUR par le MAEE, le tout via Lux-Development, Luxembourg Agency for Development Cooperation (LuxDev).

C'est également au travers de Lux-Dev que les projets de développement rural autour de Village Credit Schemes – VCS (systèmes de crédit villageois), en collaboration avec la Lao Microfinance Association (LMFA), au Laos et d'appui aux jeunes entrepreneurs au Sénégal ont été financés à hauteur de, respectivement, 355.911 EUR et 268.991 EUR.

D'autres organismes ont également participé au financement de l'association dont, pour les principaux :

- l'International Fund for Agricultural Development (IFAD) pour un montant total de 262.000 EUR entre 2017 et 2020, dont 45.794 EUR relatifs à l'année 2020 pour le co-financement du projet « Enabling Gulf Cooperation Council migrant workers access to insurance products to protect the income and activities of family members back home, through innovative technology solution linked to remittances » ;
- la Food and Agriculture Organisation of the United Nations (FAO) pour 49.031 EUR dans le cadre du projet « Finance agricole » ;
- le Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement Durable (MECDD) pour 35.475 EUR ;
- ou encore la Social Performance Task Force (SPTF) pour 27.645 EUR.

Les produits liés aux activités de développement atteignent 558.031 EUR en 2020 dont 420.000 EUR proviennent de LMDF en rétribution des services de l'association dans le cadre de son rôle de conseiller en investissement pour le fonds. La nette diminution de ce poste du compte de profits et pertes par rapport à 2019 s'explique par le fait qu'il n'y pas eu de revenus provenant de la SAM en 2020, cet événement étant organisé tous les 2 ans.

Note 13 - Répartition des charges

Cette note présente l'ensemble des charges et des engagements de l'exercice en distinguant celles liées aux activités de développement de celles liées à la gestion administrative :

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2020 (SUITE)

Charges	Activités de Développement		Gestion administrative		31.12.2020	31.12.2019
	2020	%	2020	%		
Charges d'exploitation	9.204.521	89%	1.185.919	11%	10.390.441	8.707.851
Soutien au Développement et autres aides versées	4.727.820	100%	0	0%	4.727.820	2.575.855
Charges d'exploitation liées aux activités de développement	2.014.992	100%	0	0%	2.014.992	2.601.032
Charges d'exploitation liées à la gestion administrative	0	0%	537.381	100%	537.381	543.922
Autres Charges d'exploitation	34.325	54%	29.309	46%	63.634	39.882
Frais de personnel	2.391.771	83%	489.107	17%	2.880.877	2.812.716
DAP, Provisions, Corrections de valeurs	35.614	21%	130.123	79%	165.737	134.444
Charges Financières	23.234	100%	0	0%	23.234	10.275
Autres intérêts et charges financières	23.234	100%	0	0%	23.234	10.275
Total	9.227.756	89%	1.185.919	11%	10.413.675	8.718.126

Le nombre d'Équivalents Temps Plein (ETP) employés au 31 décembre 2020 est de 39,6 (40 au 31 décembre 2019).

Note 14 - Produits et charges financières

La rubrique autres intérêts et autres produits financiers enregistre les intérêts des comptes d'épargne ainsi que les gains de change. Les charges financières reprennent les intérêts payés et les pertes de change non-réalisées sur les soldes des comptes bancaires en devises.

Note 15 - Événements spécifiques de l'exercice

La pandémie de Covid-19 qui s'est propagée depuis le début de l'année 2020 dans le monde entier n'a pas mis en question la continuité des activités de l'association. Celle-ci a néanmoins dû s'adapter à la situation d'un point de vue opérationnel et des réallocations budgétaires entre des projets prévus dans le Plan d'Actions 2020 et de nouvelles activités pour aider les Institutions de Microfinance et les réseaux soutenus à faire face à la situation ont été mises en place, notamment au travers du « COVID-19 Response Programme ».

Note 16 - Événements postérieurs à la clôture

Il est à noter que l'année 2021 est la dernière année du mandat 2018-2021 de l'association avec le MAEE, un nouveau mandat est en cours de négociation.

Aucun autre évènement majeur n'a été identifié par la direction.



ADA – Appui au Développement Autonome
39, rue Glesener
L-1631 Luxembourg
Tel.: +352 45 68 68 1
Fax: +352 45 68 68 68
www.ada-microfinance.org